

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut – Avenant n°4 au marché de travaux du lot 13.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a programmé les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut. Un appel d'offres a été lancé et 17 lots sur 20 ont été attribués pour un montant de 4 104 322,21 € HT (options incluses), puis les 3 derniers lots à l'occasion d'une seconde consultation pour un montant global de 4 232 182,70 € HT.

Le montant à ce jour des travaux, en tenant compte des avenants et marchés complémentaires, est de 4 873 266,83 € HT. L'enveloppe prévisionnelle pour ces travaux est de 4 944 736 € HT.

Des travaux supplémentaires sont à envisager pour la reprise des peintures du palier du rez-de-chaussée et du vestibule et la peinture au pochoir de lettres et chiffres.

* * * * *

VU l'article 20 du code des marchés publics relatif aux avenants,

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 17 octobre 2011 portant sur la modification n° 2 de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 17 octobre 2011, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 9 du bureau communautaire du 24 octobre 2011 autorisant la signature des marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 15 du bureau communautaire du 19 novembre 2012 portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 11 du bureau communautaire du 11 février 2013, portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 9 du bureau communautaire du 27 mai 2013, portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 15 du bureau communautaire du 9 septembre 2013, portant sur la signature d'avenants aux marchés de l'ancien théâtre,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 08 octobre 2013,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 octobre 2013

n° 16

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer l' avenant, conformément au tableau ci-dessous, ainsi que toutes pièces y afférentes :

Lot n°13 – Peinture décorative REGIS CHESNE	<u>Marché initial :</u>
	Base 297 725,50 € HT
	Avenant n°1 5 350,00 € HT
	Avenant n°2 Prolongation de travaux
	Avenant n°3 6 350,00 € HT
	Avenant n° 4 6 050,00 € HT
	Soit un total de 315 475,50 € HT
	Soit une augmentation de 5,96 %

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.18 / 2317 / OP104 / 5105

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 17/10/2013 n° 6671
Publié au siège de la CAPC, le 15/10/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER